

4/ La Fin de l'accompagnement éducatif :

Tout au long de notre suivi, nous accompagnons le jeune vers un retour en famille, lorsque cela est possible, ou vers un logement autonome (CLAJ, CHRS, chambre universitaire, etc.), en adéquation avec son projet. Cet objectif doit impérativement survenir avant les 21 ans du jeune conformément à l'article L 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Chaque sortie est précédée d'un entretien de fin de placement organisée par le chef de service.

Toutefois il peut y avoir une sortie anticipée du service :

- En cas de réorientation si notre accompagnement ne correspond plus à la situation ou au besoin du jeune,
- En cas de rupture du contrat jeune majeur à l'initiative du Conseil Départemental.
- En cas de rupture à l'initiative de la direction pour non-respect du règlement de fonctionnement, d'absence d'engagement dans l'accompagnement éducatif ou encore de mise en danger d'autrui ou de soi-même),
- En cas de départ volontaire du jeune.

CONTACTS :



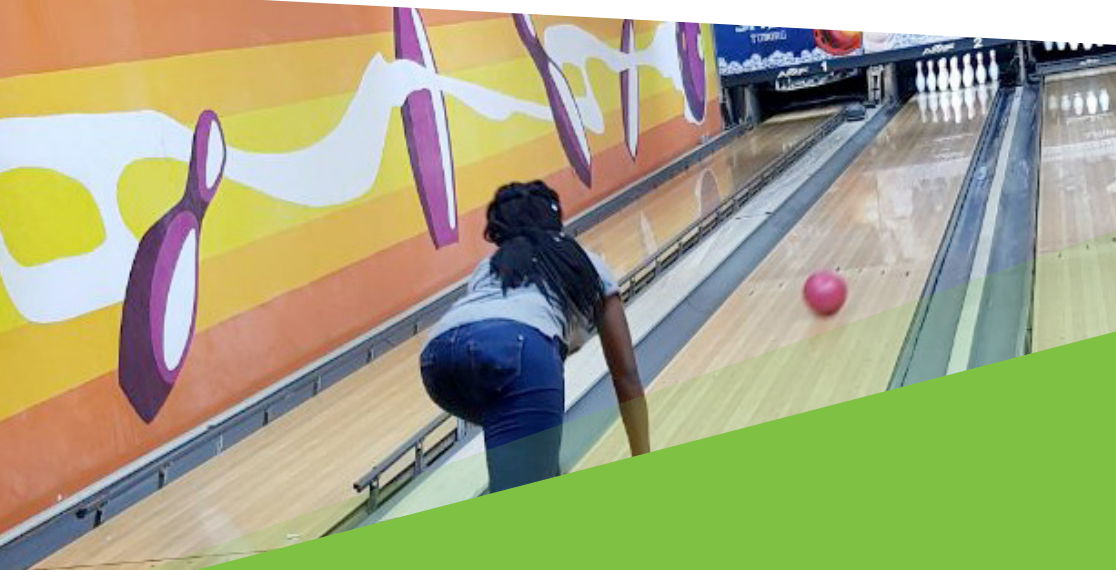
M. Christian **CURIER**, *Directeur*
Tél: **0690 54 47 09**
Mail: direction@karukera-chrysalide.fr

Mme Georgie **COCO**, *Responsable d'unité*
Tél: **0690 26 55 05**
Mail: rumae@karukera-chrysalide.fr

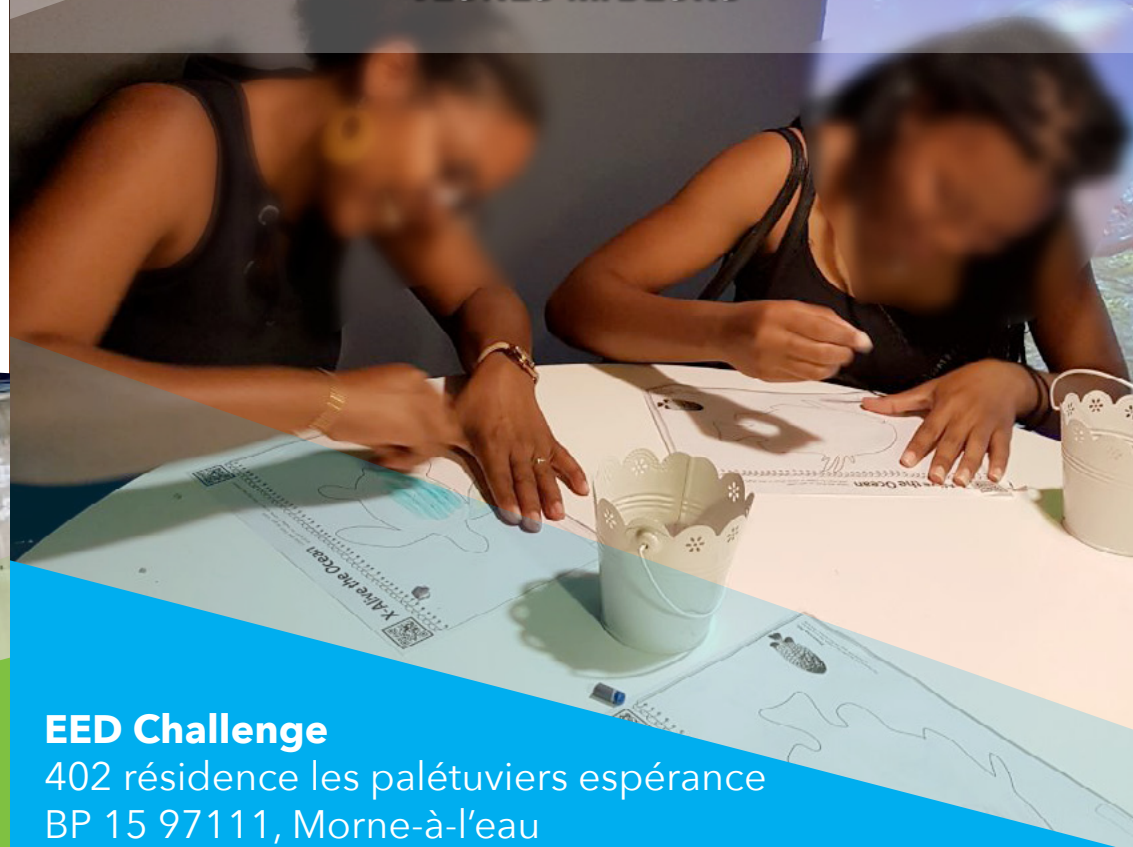


educateurmae@karukera-chrysalide.fr

<http://karukera-chrysalide.fr>



« ENSEMBLE ÉDUCATIF DIVERSIFIÉ CHALLENGE » JEUNES MAJEURS



EED Challenge

402 résidence les palétuviers espérance
BP 15 97111, Morne-à-l'eau

Tél: **0590 20 34 30** - Fax: **0590 68 17 45**

L'Ensemble Educatif Diversifié Challenge s'est appuyé sur les Articles L.221-1 et 222-5 du Code de l'action sociale et des familles pour proposer aux jeunes adultes hommes et femmes bénéficiant d'un contrat jeune majeur avec le Conseil Départemental un accueil en appartement de semi autonomie. L'objectif est de développer leur autonomie, de les aider à réaliser leur projet de vie et de prévenir les ruptures de parcours.

1/ Pour qui et pour quelle finalité :

Cette offre éducative s'adresse à des jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur signé avec le Conseil Départemental par le biais de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). Notre capacité d'accueil est de 03 jeunes, filles et garçons, âgés de 18 à 21 ans. En fonction du parcours du jeune un hébergement en ville peut lui être proposé pour renforcer son autonomie. Cette possibilité se met en œuvre au cas par cas et à la demande de l'aide sociale à l'enfance.

Le service a pour mission :

De mettre en place un accompagnement et un suivi éducatif individualisé dans l'ensemble des démarches administratives, scolaires, professionnelle, de santé, de citoyeneté.

D'élaborer un projet personnalisé reprenant les objectifs du contrat jeune majeur mais aussi les différents aspects de sa vie.

De préparer le jeune à la gestion globale de la vie quotidienne (gestion des courses, du budget, aides aux démarches administratives, conseils d'orientation, etc..)

De proposer un hébergement sous forme d'appartements co-partagés situés à proximité de nos bureaux. Chaque jeune dispose de son espace privatif et partage les espaces collectifs (cuisine, salon, salle d'eau). Il est également équipé du Wifi et d'un téléviseur commun. Cet accompagnement est évalué, lors de réunion de synthèse régulières, auxquelles participent les jeunes et les partenaires.

2/ Le projet :

L'action de l'équipe est centrée sur le projet éducatif du jeune. Il s'agit de l'accompagner dans une démarche participative vers les premiers apprentissages de la vie en autonome (gestion d'un budget personnel et de tout ce qui attrait au quotidien). Cet accompagnement n'est pas seulement un service d'aide à l'insertion, ni même un service de suite accueillant des jeunes déjà inscrits dans un projet d'autonomie, mais un véritable service éducatif. Le suivi s'articule autour de trois axes de travail :

- **L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle:** tenue du logement*, relations avec le voisinage, gestion du budget, accès aux droits sociaux, insertion dans un parcours professionnel, etc...
- **Mise en œuvre d'un suivi éducatif et psychologique si nécessaire** afin de permettre aux jeunes de comprendre leurs problématiques pour les dépasser
- Aider les jeunes à être à même de repérer d'une part leurs forces et faiblesses, et clarifier avec eux la nature De leurs relations intra- familiales d'autre part.
- **L'évaluation de la progression du jeune vers l'autonomie** selon deux axes: l'un portant sur sa participation, l'autre sur son évolution personnelle.
- **Les objectifs éducatifs poursuivent une double finalité:**

- Aider le jeune dans la mise en œuvre du projet ébauché ou défini lors de la signature du contrat jeune majeur en mettant à sa disposition des conditions et un environnement propice à cela.
- Favoriser la communication et l'échange pour mieux individualiser la prise en charge et permettre au jeune d'appréhender ses nouvelles responsabilités, de se préparer à sa future autonomie en gagnant en confiance.

Nos actions :

- Offrir un cadre protecteur et rassurant au jeune accueilli en lui donnant des repères et en lui permettant de trouver un équilibre nécessaire à la conduite et/ou à l'élaboration de son projet.
- Accompagner et soutenir le jeune dans l'organisation de son quotidien, dans ses démarches administratives, voire judiciaires, dans la gestion et le suivi du budget mis à sa disposition
- Favoriser son insertion sociale et professionnelle

3/ Modalités d'organisation de l'accompagnement éducatif :

L'accompagnement éducatif au quotidien se fait par le biais de rencontres régulières à un triple niveau :

- Au niveau des locaux administratifs, pour le suivi des projets, de l'accompagnement à la santé en fonction des besoins, des besoins d'aiguillage au plan personnel, familial, scolaire ou professionnel.
- Au niveau du lieu de vie : Il s'agit d'accompagner le jeune au quotidien pour vérifier son niveau d'autonomie, ses progrès, sa capacité à entretenir l'appartement qui lui a été confié, de sa qualité de vie (hygiène alimentaire, corporelle, gestion du temps, gestion des courses alimentaires, du budget ...) C'est aussi un temps d'écoute et de partage privilégié pour le conseiller, le sensibiliser au monde extérieur (presse actualités, cinéma théâtre etc.
- Avec les partenaires extérieurs (A.S.E. Lycées, entreprises ...).

Le jeune peut bénéficier d'un soutien psychologique à la demande en externalisation et d'un soutien scolaire s'il le souhaite

Il s'agit aussi de préparer la « séparation » en aidant le jeune à :

- Constituer une épargne
- Rechercher un logement
- Mettre en place les moyens matériels et financiers nécessaires à la poursuite du cursus de formation ou d'études : l'alternance, les bourses, les petits jobs, les allocations CAF
- L'accompagner dans les démarches d'assurance responsabilité civile et logement, de sécurité sociale, de mutuelle, le jeune n'étant plus couvert à la fin de sa prise en charge.

La procédure d'admission se décline en 4 phases :

1°) Envoi d'un rapport de situation circonstancié au directeur retraçant le parcours du jeune.

2°) Etude de la demande d'admission par l'équipe de direction qui détermine l'adéquation entre les besoins du jeune et les capacités du service.

3°) Entretien d'admission dans les locaux de l'établissement à Morne à l'eau en présence du directeur, du chef de service et d'un représentant de l'équipe éducative. Au cours de l'entretien, le jeune est invité à exposer sa demande et ses motivations notamment.

4°) Décision écrite du Directeur au service demandeur, puis les modalités d'accompagnement sont définies par la chef de service avec l'équipe du service.

